



Loi de 2020 petite copropriété

Par dumon2022

Bonjour

ai-je bien compris la loi de 2020 sur les petites copropriétés, les petites copropriétés de 5 copropriétaires les réunions doivent se faire à l'unanimité merci d'avance de votre réponse

Pouvez-vous me préciser si cela concerne par exemple des petits travaux ou un autre exemple le changement de boîte aux lettres

merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non c'est faux.

Certaines décisions sont simplifiées, c'est tout.

Avez-vous lu les articles 41-8 à 41-12 de la loi de 1965 cités dans cette discussion :

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/copropriete/syndic-de-copropriete/creation-d-un-syndic-benevole-t28775.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/copropriete/syndic-de-copropriete/creation-d-un-syndic-benevole-t28775.html[/url]

Et avez vous désigné un syndic ?